



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Paris La Défense, le 20 avril 2021

*Service du pilotage et de l'évolution des services
Sous-direction de l'innovation pédagogique et collaborative
(IPEC)*

Nos réf. : CB-2021-01

Affaire suivie par : Christian Bourrand
Tél.: 01 40 81 95 61

Courriel: christian.bourrand@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Consultation concernant la réalisation et l'animation d'une présentation à distance (2h00 au minimum sous un mode de type « speed dating »), d'une dizaine de réalisations de « solutions fondées sur la nature » (SFN) sur le terrain, à titre d'exemples transposables, introduits par une présentation des enjeux des SFN

Livrables attendus : conception du programme, sollicitation des intervenants, préparation de leurs interventions, réalisation d'un document de synthèse/évaluation du colloque.

Contexte et enjeux

L'IPEC, sous-direction de l'innovation pédagogique et collaborative - qui a succédé à l'IFORE (depuis le 01/01/2020) - au sein du Service de pilotage et de l'évolution des services (SPES) a notamment pour mission d'accompagner les transformations (cultures, postures, modes d'action) en faveur de la transition écologique, auprès d'un public d'agents de l'État et des collectivités, élargi aux autres personnes concernées ou intéressées au sein de la société civile.

La valeur ajoutée de l'IPEC est d'offrir un espace d'inspiration et de ressourcement pour transformer l'action publique au service de la transition écologique, en donnant des clés aux individus et aux collectifs pour comprendre et agir, en favorisant l'expérimentation de nouveaux modes d'action.

La séance en « speed dating » faisant l'objet de la présente consultation constituera une modalité d'action innovante, sur le thème des « solutions fondées sur la nature », telles que mises en pratique sur le terrain, en présentant une dizaine d'exemples (10 de préférence, ou au moins 7).

Le concept de SFN (Solutions Fondées sur la Nature) a émergé sous l'impulsion de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Son importance a été reconnue au niveau international à l'issue de la COP21, pour l'atteinte des objectifs du développement durable, et notamment pour l'adaptation au changement climatique (avec une efficacité confirmée par de récents travaux de recherche), et la protection de la Biodiversité

(les SFN ont été promues par le Plan Biodiversité de 2018). Ces actions, qui s'appuient sur les écosystèmes, concernent aussi directement la santé, la gestion des risques naturels, l'accès à l'eau, la sécurité alimentaire ...

Le récent rapport sur les risques mondiaux du Forum économique mondial a placé la perte de biodiversité au 2^e rang des risques les plus importants, et au 3^e rang des risques les plus probables pour la prochaine décennie. La nécessité d'infléchir les liens entre l'économie mondiale et la biodiversité apparaît de plus en plus évidente, et donc celle d'étendre et de renforcer les Solutions Fondées sur la Nature. Enfin, l'actuelle pandémie mondiale du COVID 19 n'a fait que renforcer ce constat, avec une diffusion de virus d'origine animale chez l'homme, favorisée par les destructions des habitats naturels, et la perturbation de l'équilibre dynamique des écosystèmes qui régulait les agents pathogènes potentiellement dangereux pour l'homme. Contre ces déséquilibres écologiques induits par l'activité humaine, il est très important que la nature puisse retrouver une résilience qui est aussi indispensable à notre santé.

Les travaux de l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services), Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, tenue à Paris (UNESCO) début 2019, ont confirmé l'état alarmant de l'érosion de la biodiversité.

Deux grands événements mondiaux doivent se tenir, en ce domaine, en 2021 :

- le prochain Congrès mondial de la nature de l'UICN , du 3 au 11 septembre à Marseille,
- la prochaine COP 15 sur la Biodiversité, du 11 au 24 octobre 2021, à Kunming (Chine).

La France est donc particulièrement concernée par ce calendrier mondial, dont les enjeux sont d'une grande actualité, et ses instances y jouent un rôle important. Ainsi l'UICN vient de lancer, en juillet 2020, avec le soutien financier de l'Agence Française de Développement (AFD), le Standard mondial des Solutions fondées sur la Nature. Les Solutions Fondées sur la Nature sont, en effet, encore trop peu ou trop mal exploitées, notamment du fait de l'absence d'un cadre normatif susceptible d'harmoniser les pratiques et de fournir un dispositif d'évaluation destiné aux investisseurs.

L'actualité des Solutions Fondées sur la Nature est donc particulièrement forte, alors qu'il s'agit d'un concept encore relativement récent, mais très porteur pour l'avenir : face aux défis majeurs auxquels nous sommes confrontés, il ne s'agit plus seulement de protéger la nature, mais d'agir *avec* elle, voire *par* elle, de s'en faire une alliée.

Les réalisations pratiques, sur le terrain, de SFN, sont donc également récentes et encore peu connues. L'objectif de notre présentation sera donc de présenter divers exemples, de dégager les conditions et moyens de leurs mises en œuvre, pour diffuser les solutions et encourager de nouvelles actions en ce sens.

I - Cahier des charges

1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la conception et l'animation d'une présentation à distance, de 2 heures minimum, d'une dizaine d'exemples de réalisations de « solutions fondées sur la nature » (SFN) sur le terrain, à titre d'exemples transposables. Une présentation des enjeux des SFN est également attendue en introduction.

Les présentations des exemples seront sous un mode inspiré d'un format « speed dating », c'est-à-dire d'une présentation-rencontre rapide : 3 minutes de présentation (par exemple sous forme de capsule vidéo, ou au moins par le biais d'éléments les plus visuels et imagés possibles), plus 5 minutes de questions/réponses (par exemple sous forme de « chat » en direct, retranscrits par l'animateur). Le prestataire peut proposer des modalités plus précises.

Chacune de ces présentations portera sur un thème différent (donc chacune a priori avec un présentateur différent), illustrant ainsi la grande diversité des SFN applicables, par exemple sur :

- la lutte contre le changement climatique,
- la restauration d'écosystèmes pour retrouver leurs fonctionnalités (par exemple en zones humides ou espaces verts),
- la sécurité alimentaire,
- l'approvisionnement en eau,
- la réduction des risques naturels,
- la santé humaine,
- le développement socio-économique,
- et bien d'autres exemples.

Pour chaque séquence, une illustration par l'exemple permettra une compréhension rapide, des enjeux, des possibilités d'actions, mais aussi des freins et difficultés rencontrés.

La prestation comprendra également la conception du programme, la sollicitation des intervenants, la préparation de leurs interventions, l'harmonisation de ces présentations (avec un même outil, ou des outils compatibles), et la réalisation d'un document de synthèse de cette présentation permettant de dégager des recommandations pour l'action.

2 - Prestation attendue

La prestation comprendra :

- la conception du programme, validé par l'IPEC, avec un déroulé de présentation, de 2 heures minimum comprenant : une partie introductive (remise en contexte sur la thématique générale SFN) - une série de présentations (7 à 10, pour 1 h 30 max.) - une conclusion,
- des travaux d'échange (téléphone, courriel, et réunions) et de réflexion pour le choix des sujets et des intervenants, et l'organisation du déroulement,
- la participation à des réunions préparatoires (en mode distanciel) : deux au minimum, voire plus au besoin,
- la sollicitation des intervenants, et la préparation de leurs interventions,
- l'introduction et l'animation de la présentation,
- la couverture image (captation d'écran, à partir de la captation vidéo réalisée par l'IPEC), pour illustrations du document de synthèse, et couverture de l'événement (intégralité du reportage fourni, droits cédés pour tous usages),
- rédaction et réalisation d'un document de synthèse permettant de dégager des recommandations, remis sous forme de fichiers PDF.

Les présentations des différents exemples pourront se faire en direct (via un outil de type webinaire ou vidéo conférence), ou sous forme de capsules vidéo pré filmés (cette prestation serait alors hors contrat, réalisée par le ministère),

3 - Public cible

Tous publics concernés : agents des ministères (MTE, Agriculture, Défense, Culture ...), OFB, collectivités territoriales (techniciens et élus) scientifiques, aménageurs, philosophes, agriculteurs, jardiniers, associations, acteurs «de terrain» mais aussi simples citoyens intéressés.

4 – Livrable attendu

Le candidat retenu réalisera les prestations précisées dans le cahier des charges, avec, comme livrable, le document de synthèse, tel que précisé ci-dessus.

5 – Délai d'exécution

La date prévisionnelle de la présentation est projetée en mai 2021, pendant la fête de la Nature, soit entre le 19 et le 23 mai.

II - Règles de la consultation

1 - Liste des documents à présenter par les candidats :

- a) la proposition d'intervention (contenu, méthodes, outils) avec le calendrier prévisionnel, comprenant une ébauche sommaire de déroulé de programme (thématiques, typologie d'intervenants envisagés, fil conducteur)
- b) la présentation de la structure et des intervenants ;
- c) la décomposition des prix (HT, TVA et TTC en euros) en détaillant les différents aspects de la prestation :
 - les travaux de conception du programme,
 - les relations et prestations avec les intervenants détaillés ci-dessus (temps passé et coût),
 - l'animation de la présentation,
 - la couverture de l'événement,
 - les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration éventuels,
 - le coût du document de synthèse et recommandations du colloque (conception, rédaction, réalisation et livraison, tel que précisé ci-dessus).

2 – Critères de jugement des offres

- la qualité et la pertinence de la proposition d'intervention sur les documents demandés au 1a
- la présentation de la structure et des intervenants jugée sur les documents demandés au 1b
- le prix jugé sur le document demandé au 1c

3 – Négociation

L'acheteur se réserve la possibilité de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des offres initiales sans négociation. Mais si le représentant du pouvoir adjudicateur négocie avec les candidats ayant présenté une offre, cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

4 - Conditions d'exécution des prestations

La prestation fera l'objet d'un contrat signé entre l'IPEC et le(la) candidat(e) retenu(e). Les prestations et livrables attendus, les conditions financières et les délais d'exécution seront précisés dans le contrat.

5 - Délai de réponse

Ces propositions seront envoyées, au plus tard le vendredi 30 avril 2021 à 17h00 par courrier électronique à l'adresse suivante :

marches.ipecc.spes.sg@developpement-durable.gouv.fr

Un accusé réception sera adressé en retour par courriel à l'adresse de l'expéditeur.